

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 20 août 2014, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh  
M. André Goulet, Beaumont  
Mme Juliette Laflamme, Buckland  
M. Marcel Blais, Honfleur  
M. Yvon Dumont, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Dominic Roy, Saint-Charles  
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire  
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Donald Therrien, Saint-Malachie  
M. Gilles Vézina, Saint-Michel  
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire  
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier  
A motivé son absence : M. Hervé Blais

Formant quorum sous la présidence de M. Claude Lachance, préfet suppléant

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général,  
M. David Loranger-King, directeur du Service de gestion  
des matières résiduelles

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Claude Lachance, préfet suppléant, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

C.M.152-14

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 18 juin 2014
4. Comptes et recettes
5. Rencontre
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
  - 7.1. Avis de conformité
  - 7.2. Adoption de règlements
8. Administration :
  - 8.1. Correspondance
  - 8.2. Bail Québec Central-Ponceaux
  - 8.3. Panneaux identification MRC
  - 8.4. Extension dépôt des rôles 2015
  - 8.5. Demande Chambre de Commerce
  - 8.6. Planification stratégique et vision de développement vs Pacte rural
  - 8.7. Appels d'offres – Transport adapté
  - 8.8. Appui chemin Saint-Rémi
  - 8.9. Demande de subvention – transport collectif 2014
9. Matières résiduelles :
  - 9.1. Directeur du service
  - 9.2. Travaux LET – Communiqué # 2014-01
  - 9.3. Fiducie LET - Politique de placements
10. Sécurité incendie
11. Dossiers :
  - 11.1. Projet éolien communautaire
  - 11.2. Desserte gaz naturel – étude
12. Procès-verbaux :
  - 12.1. C.A.
13. Informations :
  - 13.1. Confirmation réservation de chambres – Congrès FQM
14. Varia :

Adopté unanimement.

C.M. 153-14

**3. PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2014**

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 18 juin 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 154-14

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES –  
JUN-JUILLET 2014**

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de juin 2014, au montant de 1 034,827.12 \$ et celui des recettes pour le mois de juin 2014, au montant de 2 377,069.00 \$ soient approuvés tels que présentés.

2° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2014, au montant de 1 365,429.07 \$ et celui des recettes pour le mois de juillet 2014, au montant de 575,990.83 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 155-14

**5. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°318 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°318 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Bais,  
appuyé par M. André Goulet  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°318 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 156-14

**6. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°320 modifiant le règlement 60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°320 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,  
appuyé par Mme Denise Dulac  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°320 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 157-14

**7. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°321 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°321 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°321 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 158-14

**8. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2014-609 relatif à une entente entre la municipalité et un particulier touchant des travaux d'infrastructure;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2014-609 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2014-609 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 159-14

**9. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2014-612 modifiant le règlement n°2004-506 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2014-612 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2014-612 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 160-14

**10. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2014-613 modifiant le règlement n°2004-506 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2014-613 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2014-613 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 161-14

**11. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2014-614 modifiant le règlement n°2004-506 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2014-614 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2014-614 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M.162-14

**12. AVIS À LA CPTAQ / TRAVAUX DU MTQ SUR LA ROUTE 218**

Attendu la demande acheminée à la CPTAQ par le MTQ visant à entreprendre des travaux de réaménagement à l'intersection de la route 218 avec la route 173, dans la municipalité de Saint-Henri;

Attendu qu'un avis de la MRC est demandé par la CPTAQ afin que ces travaux soient analysés en fonction du schéma d'aménagement et de développement de la MRC et de l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que ces travaux ne vont pas à l'encontre du schéma d'aménagement et de développement de la MRC et qu'ils respectent les critères édictés par l'article 62 de la LPTAAQ.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

1° d'aviser la CPTAQ que les travaux de réaménagement de l'intersection de la route 218 avec la route 173 à être effectués par le MTQ ne vont pas à l'encontre du schéma et de développement de la MRC.

2° d'aviser la CPTAQ que la MRC estime que ces travaux sont nécessaires et qu'ils constituent l'amélioration d'un équipement communautaire tel qu'exprimé en vertu des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAAQ.

Adopté unanimement

C.M.163-14

**13. PROGRAMME ACTIVE-TOI**

ATTENDU que le programme « ACTIVE-TOI » de Québec en Forme prendra fin en 2017;

ATTENDU que ce programme vise à contribuer au développement d'une vie saine et active chez les enfants de 0-17 et que plusieurs projets structurants ont été mis de l'avant depuis la création du regroupement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Benoit Tanguay  
et résolu

que la MRC de Bellechasse demande à l'organisme Québec en Forme que le programme « ACTIVE-TOI » soit renouvelé à son échéance compte tenu de ses bienfaits et retombées pour les jeunes de la communauté.

Adopté unanimement.

**14. RENCONTRE U.P.A.C.**

Il est convenu de confier au directeur général de la MRC le soin d'organiser la rencontre d'information proposée par l'U.P.A.C.. Que l'ensemble des conseils municipaux et les directeurs généraux des municipalités soient invités à cette rencontre.

C.M.164-14

**15. PROGRAMME – RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES SHQ**

ATTENDU que les différents programmes d'amélioration de l'habitat de SHQ permettent de maintenir le parc immobilier en bon état dans les secteurs ruraux en plus d'aider les personnes à mobilité restreinte;

ATTENDU que ces programmes s'adressent à des citoyens les moins bien nantis de notre société et qui veulent maintenir leur propriété dans un état acceptable et sécuritaire;

ATTENDU la nécessité que de nouveaux budgets soient consentis dans les plus brefs délais afin que des travaux soient réalisés dans les meilleures conditions pour la rénovation de bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

que la MRC de Bellechasse demande au gouvernement du Québec via la Société d'habitation du Québec d'octroyer, dès maintenant, de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Adopté unanimement.

C.M.165-14

**16. TÉLÉPHONIE SANS FIL**

ATTENDU que la MRC de l'Islet entreprendra des démarches auprès de l'Agence interrégionale de développement de l'information et des communications (Aide-tic) relativement au dossier de desserte en téléphonie sans fil;

ATTENDU que la MRC de l'Islet invite la MRC de Bellechasse à collaborer sur ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Dominic Roy  
et résolu

de faire savoir à la MRC de l'Islet que la MRC de Bellechasse accepte sa proposition et lui confirme qu'elle désire participer au dossier de l'amélioration de la desserte de la téléphonie sans fil.

Adopté unanimement.

C.M. 166-14

**17. BAIL QUÉBEC CENTRAL – PONCEAUX DE 36 POUCES ET PLUS**

ATTENDU que le gouvernement du Québec (Locateur) et la MRC de Bellechasse (Locataire) ont signé en décembre 2002, un bail concernant la location de l'emprise ferroviaire désaffectée de la subdivision Monk;



ATTENDU que ce bail couvrant une période soixante (60) ans permet à la MRC de développer et d'exploiter un parc linéaire continu dans le but de permettre l'exercice d'activités de loisir, de plein air et de sport;

ATTENDU que le Locateur s'engage à l'article 6.5.1 du bail à faire inspecter périodiquement les ponts et ponceaux de trente-six (36) pouces et plus de hauteur existants à la signature du bail;

ATTENDU que le Locateur s'engage également à l'article 6.5.2 de ce bail à procéder à des travaux de réfection et de reconstruction de ces ponts et ponceaux s'ils ne respectent pas les normes de sécurité pour l'usage auquel en fait le Locataire;

ATTENDU que le gouvernement du Québec (Locateur) et la MRC de Bellechasse (Locataire) ont également signé en 2009, un bail de location à long terme pour une parcelle de l'emprise ferroviaire abandonnée du Québec Central, subdivision Lévis;

ATTENDU que ce bail stipule que le Locataire doit effectuer à ses frais et sous sa responsabilité tous les travaux d'entretien et toutes les réparations de quelque nature que ce soit incluant les ponts et les ponceaux de trente-six (36) pouces de hauteur existants à la signature du bail;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a obtenu de l'information à l'effet que le gouvernement du Québec et certaines MRC du Québec signeraient prochainement des baux pour la location d'emprises ferroviaires désaffectées où il serait notamment prévu que le gouvernement prendrait à sa charge l'inspection, la réfection et la reconstruction des ponts et ponceaux de trente-six (36) pouces et plus de hauteur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

que la MRC de Bellechasse s'adresse au ministère des Transports pour demander une modification au bail concernant l'emprise ferroviaire abandonnée du Québec Central, subdivision Lévis, qui ferait en sorte que le gouvernement du Québec reprenne la charge et la responsabilité de l'inspection, de la réfection et de la reconstruction des ponts et ponceaux de trente-six (36) pouces et plus de hauteur.

Adopté unanimement.

Arrivée de M. Daniel Pouliot à 20 h 06

C.M. 167-14

**18. SOUSSION PANNEAUX D'IDENTIFICATION**

ATTENDU que la MRC a effectué un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de panneaux d'identification;

ATTENDU que cet appel d'offres a été fait conformément aux exigences du code municipal;

ATTENDU que trois soumissions ont été déposées et qu'elles ont été déclarées conformes aux exigences du devis;

ATTENDU le budget que veut allouer la MRC à ce projet en tenant compte des autres obligations connexes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

- 1° que la MRC opte pour la fabrication de deux panneaux d'identification de 10'X20' et trois panneaux de 6'X12'.
- 2° que le contrat de production et d'installation soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Enseignes Professionnelles pour le prix total avant taxes de 89 581 \$ conditionnellement à l'obtention des droits d'installation nécessaires auprès des propriétaires concernés et l'approbation du MTQ si nécessaire.
- 3° que le préfet et le directeur général soit autorisés à signer pour et au nom de la MRC le contrat de fourniture et d'installation de ces panneaux.

Adopté unanimement.

C.M. 168-14

**19. EXTENSION RÔLES D'ÉVALUATION 2015**

ATTENDU que l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise l'organisme municipal responsable de l'évaluation de reporter l'échéance prévue du 15 septembre pour le dépôt des rôles d'évaluation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

que les dépôts des rôles d'évaluation des municipalités d'Armagh (19037), Buckland (19010), La Durantaye (19090), Saint-Charles (19097), Saint-Nérée (19045), Saint-Philémon (19005) et Saint-Vallier (19117) soient reportés au plus tard au 1er novembre 2014 comme le prévoit la Loi et d'en aviser le MAMOT.

Adopté unanimement.

**20. GUIDE AVANTAGE BELLECHASSE-ETCHEMIN**

Le Conseil prend note de la demande formulée par la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemin relativement à une participation financière dans la réalisation d'en « Oui d'avantage Bellechasse-Etchemin. »

Il fut convenu que chaque municipalité devra indiquer si elle désire participer financièrement à ce projet. Il sera donc demandé à la Chambre de Commerce d'adresser sa demande à chaque municipalité.

C.M. 169-14

**21. PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET VISION DE DÉVELOPPEMENT VS PACTE RURAL**

ATTENDU que les MRC ont signé avec le Gouvernement du Québec, un Pacte rural 2014-2019;

ATTENDU qu'en vertu de ce Pacte, la MRC doit adopter un plan de travail faisant état de sa vision et de ses orientations de développement;

ATTENDU que ce plan de travail équivaut à une planification stratégique du territoire;

ATTENDU que la réalisation d'une planification stratégique exigera des déboursés importants de la MRC, si l'exercice se fait avec sérieux et en concertation avec l'ensemble des intervenants socio-économique du territoire;

ATTENDU que la MRC a été informée par la direction régionale du MAMOT que les coûts de réalisation de cette planification ne peuvent pas être pris à même l'enveloppe du Pacte rural;

ATTENDU que la MRC considère que la réalisation d'une planification stratégique devrait être un des projets prioritaires à être financé, puisqu'elle servira d'assise et de référence à la réalisation du Pacte rural 2014-2024;

ATTENDU que des exercices de planification stratégique ont été réalisés dans le passé par d'autres MRC et qu'ils ont été financés à même les enveloppes du Pacte rural

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Gilles Vézina  
et résolu

d'adresser une demande au Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, afin que soit permis d'inclure la réalisation d'une planification stratégique comme projet pouvant être financé par l'enveloppe budgétaire du Pacte rural.

Adopté unanimement

C.M. 170-14

**22. APPEL D'OFFRES – TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU que les contrats de transport adapté par minibus et taxi viennent à échéance le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par Mme Denise Dulac  
et résolu

- 1° d'autoriser le directeur général à effectuer un appel d'offres pour le transport adapté par minibus et un appel d'offres pour le transport adapté par taxi.
- 2° que le Comité de transport de personnes soit chargé de valider les devis de ces appels d'offres.

Adopté unanimement.

C.M. 171-14

**23. DEMANDE D'APPUI ET D'ADHÉSION AU CHEMIN SAINT-RÉMI**

ATTENDU que les municipalités de Buckland, de Saint-Damien, de Saint-Léon-de-Standon, de Saint-Malachie, de Saint-Nazaire et de Saint-Philémon participent activement au projet de sentier de longue randonnée dans le sud du territoire de la MRC de Bellechasse couvrant ces municipalités;

ATTENDU que le projet de sentier de grande randonnée de la Contrée en montagnes dans Bellechasse, de Saint-Damien et de Saint-Malachie relie le cœur des six villages;

ATTENDU qu'un comité de citoyens bénévoles provenant des six villages a été formé afin de concevoir et réaliser ce sentier de grande randonnée;

ATTENDU que le tracé du sentier de grande randonnée est localisé en très grande majorité sur des routes, des rangs et des chemins publics;

ATTENDU que ces municipalités appuient le projet de sentier de grande randonnée dans un contexte de développement socio-économique et de l'industrie touristique du territoire;

ATTENDU que nous avons eu l'occasion d'être informé que le Chemin de Saint-Rémi, sentier de grande randonnée et de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de Saint-Adrien-de-Ham (MRC des Sources) en Estrie jusqu'à Percé (MRC Rocher Percé) en Gaspésie empruntera les chemins, rangs et routes de notre territoire;

ATTENDU que ce projet de Chemin Saint-Rémi permet de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et suscite un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour notre collectivité;

ATTENDU que le Chemin Saint-Rémi met en réseau le sentier de grande randonnée du sud de Bellechasse avec les autres régions du piedmont des Appalaches et de la Baie-des-Chaleurs sur plus de 1 000 km et que ce réseau accentuera la promotion et les retombées sociales et économiques du territoire des six villages participants et du territoire de la MRC de Bellechasse dans un lien collaboratif avec plus de 80 villages entre Saint-Adrien-de-Ham et Percé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,  
appuyé par M. André Goulet  
et résolu

que la MRC de Bellechasse confirme son appui à la mise en place de ce projet de co-création (promoteur-municipalités).

Adopté unanimement.

C.M. 172-14

**24. DEMANDE DE SUBVENTION – TRANSPORT COLLECTIF 2014**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse offre un service de transport collectif pour son territoire depuis 2001;

ATTENDU que ce service est admissible à une subvention par le ministère des Transports du Québec par le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (PAGTCR);

ATTENDU que ce programme établit la subvention du Ministère au double de la contribution du milieu jusqu'à concurrence de 100 000 \$ annuellement;

ATTENDU que la MRC offre pour l'exercice financier 2014, le service de transport collectif avec des revenus du milieu au moins équivalents à ceux de 2013.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

1° de demander au ministère des Transports une aide financière de 100 000 \$ pour l'exercice 2014 dans le cadre du PAGTCR.

2° de certifier au ministère des Transports que tout surplus d'exercice financier précédent sera réinvesti dans le développement du transport collectif.

3° de lui transmettre copie des prévisions budgétaires 2014 telles qu'adoptées pour ce service de même que le rapport financier 2013.

Adopté unanimement

**25. PRÉSENTATION – DIRECTEUR DU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

M. David Loranger-King, nouveau directeur du Service de gestion des matières résiduelles, se présente aux membres du Conseil. Il profite de l'occasion pour leur présenter les principaux dossiers sur lesquels il aura à travailler dont les principaux seront :

- Faire une transition sur une période d'un an avec Christian Noël
  - Transfert de dossiers;
  - Supervision des travaux et des opérations;
  - Gestion des RH :
    - Participer à la négociation de la prochaine entente de travail;
    - Réviser le plan organisationnel du service.
  
- Réviser le PGMR :
  - Intégrer les nouveaux objectifs de la politique Québécoise;
  - Les travaux ont débuté avec WSP (anciennement Génivar);
  - Résolution de démarrage lors du conseil de septembre 2014;
  - Échéancier prévu pour consultations publiques à l'hiver 2015;
  - Projet présenté à l'été 2015 (maximum octobre 2015);
  - En profiter pour évaluer la performance des programmes.

**26. LET COMMUNIQUÉ 2014-01**

Le communiqué 2014-01 adressé aux résidents de la municipalité d'Armagh et relatif aux travaux au lieu d'enfouissement techniques de la MRC est déposé aux membres du Conseil à titre d'information.

**27. DEMANDE DE SUIVI POUR LA GESTION DES ODEURS AU LET**

La démarche suivante de suivi pour la gestion des odeurs au LET est déposée à titre d'information. Cette démarche vient préciser et confirmer certaines étapes de la démarche entreprise par la MRC il y a près de deux ans dans ce dossier.

Étape (démarche)	Échéancier approximatif
1. Réalisation des travaux au mois de septembre	Septembre–octobre 2014
2. Suivi de la correspondance avec l'Agence de la santé services sociaux	Octobre-novembre 2014
3. Prévoir une nouvelle série de sondages et d'analyses une fois les travaux complétés	Octobre-novembre 2014
4. Circonscrire les résidences qui demeurent problématiques	Octobre-novembre 2014
5. Analyses plus approfondies pour les résidences identifiées (laboratoires)	Hiver 2015
a. Qualité de l'eau (déjà en cours)	Aout 2014
b. Qualité de l'air à prévoir	À Déterminer
6. Collaborer avec le MDDELCC et l'ASSS pour déterminer le risque réel pour la santé	Hiver 2015
7. Réévaluer la formule de compensation versée par la MRC pour les riverains incommodés VS le reste des citoyens d'Armagh	Processus en cours

C.M. 173-14

## **28. RENCONTRE DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE**

ATTENDU le rapport déposé par la direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches relativement au lieu d'enfouissement technique de la MRC;

ATTENDU que le Conseil désire obtenir des précisions relatives à ce rapport.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,  
appuyé par M. Dominic Roy  
et résolu

de demander une rencontre entre les signataires du rapport de la Direction de santé publique touchant le LET de la MRC daté du 2 juillet 2014 et les membres du Comité de gestion des matières résiduelles et du Comité de vigilance du LET.

Adopté unanimement.

C.M. 174-14

## **29. FIDUCIE ENVIRONNEMENTALE LET- POLITIQUE DE PLACEMENT**

ATTENDU qu'une fiducie a été mise sur pied en 2003 pour la gestion des fonds post-fermeture du lieu d'enfouissement technique de la MRC de Bellechasse situé à Armagh;

ATTENDU que le but de cette fiducie est de constituer un capital servant à couvrir les coûts de gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement et que la protection de ce capital doit guider toute décision la concernant;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse doit procéder à une révision de la contribution à la fiducie en 2014 accompagnée d'une nouvelle évaluation des coûts annuels de gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement;

ATTENDU qu'une période de dix (10) ans s'est écoulée depuis la mise sur pied de cette fiducie et qu'il y a lieu d'adopter une politique de placements différente.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

1<sup>o</sup> que la MRC de Bellechasse accepte la politique suivante de placements proposée par Fiducie Desjardins Inc. et Valeurs mobilières Desjardins Inc. :

La répartition d'actif sera la suivante :

- 0% @ 5% de liquidités;
- Entre 95% et 100% des obligations et certificats de placement garantis;
- Échéances inférieures à 10 ans.

**Catégories d'obligations** : obligations fédérales, provinciales et municipales ou para-gouvernementales, **excluant la catégorie des obligations corporatives** :

- Restriction au niveau des obligations fédérales : 10 @ 15% du portefeuille;
- Restriction au niveau des certificats de placement garantis : Limitation à 100 000\$ du portefeuille, en référence à la loi de l'Assurance-Dépôt du Québec.

**Notes importantes :**

- 1) Chacun des achats s'effectuera pour un montant minimal de 25 000\$;
- 2) Toutes les obligations achetées seront conservées jusqu'à échéance : c'est –à-dire qu'il n'y a pas de gestion active;
- 3) Toutes les transactions en obligations et certificats de placement garantis s'effectueront par Valeurs mobilières Desjardins sans frais de gestion; cependant, les frais habituels lors de l'achat des obligations s'appliquent;
- 4) Toujours en respectant l'article 1339 du Code Civil du Québec pour « les placement présumés sûrs ».

2<sup>o</sup> que M. Clément Fillion, directeur général, ou M. Christian Noël, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour au nom de la MRC de Bellechasse tout document relatif à l'acceptation de la politique de placements décrite précédemment.

Adopté unanimement.

### **30. PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE**

Un rapport sur l'état d'avancement des travaux est déposé aux membres du Conseil.



C.M. 175-14     **31.     ÉTUDES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES – PROJET DESSERTE GAZ NATUREL**

ATTENDU la demande formulée M. Steven Blaney à l'effet de produire une étude d'impact économique sur l'extension du réseau de gaz naturel de Pintendre à Saint-Damien-de-Buckland;

ATTENDU que des propositions de réalisation ont été demandées à différentes firmes spécialisées dans le domaine;

ATTENDU qu'après étude, la proposition de Deloitte Inc. serait la plus intéressante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

d'autoriser le directeur général du CLD à octroyer le contrat de réalisation d'une étude d'impact économique sur l'extension du réseau de gaz naturel de Pintendre à Saint-Damien-de-Buckland pour une somme estimée à 20 000 \$.

Adopté unanimement.

**31.     PROCÈS-VERBAL-CA**

Dépôt est fait du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2014 du Comité administratif.

C.M. 176-14     **32.     LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Martin J. Côté  
et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 30

Adopté unanimement.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier